

KIBUNGO



1529

Requisition à Expert et prestation de serment

L'an mil neuf cent un quart be sept le 23^e jour du mois de août

Nous, De Zutter, Luc, R. Officier du Ministère Public près le Tribunal de Kibungo, Officier de police judiciaire en Territoire de Kibungo

Première Instance d'Usumbura résidant à Kibungo

En vertu de l'article 53 du Code de Procédure Pénale,

Requérons Monsieur le docteur De Becker, médecin à Kigali

de nous prêter son ministère comme expert dans l'affaire à charge du nommé Kavemera

R. M. P. N°

Nous lui avons donné comme mission:

- de déterminer la gravité des blessures de la victime MUNYAKAZI

- arrêter la date de l'expertise

L'Expert requis a accepté cette mission et avant de l'accomplir a prêté le serment suivant : Je jure d'accomplir ma mission et de faire mes rapports en honneur et conscience.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

L'EXPERT REQUIS

Justice n° 51.

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

De Zutter

Infraction : Coups et blessures volontaires, (C.P. art. 47, D. du 30.I.40).

Plaignant: 1. Kajeguhakwa. —
: 2. Nyirabudeyi. —
: 3. Muhaya. —

Prévenu: Ndarumeze.

Témoins: Majune — et Manyagihugu —

Exposé des faits: Jeudi le 18 avril Ndarumeze habitant de Gishari buveur renommé a donné des boissons aux gens qui ont cultivé pour lui. Dans la soirée, le nommé Manyagihugu, un de ces hommes qui avait cultivé pour Ndarumeze, est allé rejoindre ses copains chez Ndarumeze pour continuer la baccinale. Manyagihugu a été mal reçu et pour ce motif le nommé Muhaya est intervenu. De suite ce dispute provoquait un conflit entre Ndarumeze et Muhaya, lequel a été pris à la gorge. Un des ces plaignants nommé Kajeguhakwa a voulu les séparer. Entre-Temps a pris un poignard et a donné des coups à gauche et à droite, Muhaya était la première victime son défendeur: Kajeguhakwa la deuxième et la troisième était la femme de Kajeguhakwa, nommé Nyirabudeyi, elle avait entendu des cris et ~~est~~ est venue aux secours juste au moment que le prévenu attaquait son mari, lequel elle voudrait sauver.

Un Kilongozi est arrivé la même nuit encore à l'endroit du combat et a fait transporter les blessés à l'hôpital, il a conduit le lendemain matin le prévenu devant les autorités.

Le prévenu avoue les faits mis à charge.
Il faut noter que ce n'est pas loin d'un doute que si bien les victimes et prévenu se trouvaient un état d'ivresse.

L'Officier de Police Judiciaire,
DE ZUTTER, L-